

Adresse, langue, revenus : les vrais critères d'accès aux crèches (IBSA mentionné)

[Aller sur le site de l'éditeur](#)

08/05/2025 – Le Soir

A Bruxelles, une place en crèche n'est pas seulement une question de timing. C'est aussi une affaire de quartier, de langue, de revenu. Une étude menée par des chercheurs de l'ULB et de l'Université de Gand révèle les multiples inégalités d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance. Et propose des pistes pour un système enfin plus juste.

On a inscrit notre bébé dans trois crèches avant sa naissance. Dès la première échographie, il était sur liste d'attente. » Un an plus tard, toujours rien. Imène, 28 ans, habite Molenbeek, travaille dans le nettoyage et partage son logement avec le père de l'enfant. « On m'a dit d'appeler toutes les semaines, mais les places partaient avant même qu'on ait le temps de raccrocher. » Aujourd'hui, sa fille est gardée à mi-temps par une voisine, Imène a arrêté sa formation d'aide-soignante, travaille en horaires décalés et jongle entre absences et arrangements de fortune. Elle soupire, un peu lasse : « J'ai failli perdre mon emploi à cause d'un mercredi sans solution. »

La crèche, pour eux, c'est devenu un luxe inaccessible. Pas à cause du prix – leur dossier remplit tous les critères de priorité –, mais parce qu'il n'y a pas de place. Ou pas là où il faudrait.

Ils ne sont pas les seuls. Si vous habitez l'ouest de Bruxelles, que vous parlez français, que vous gagnez moins de 2.000 euros net par mois à deux et que vous n'avez pas de voiture, vos chances d'avoir une place d'accueil proche, abordable et dans votre langue sont maigres. Pas nulles. Mais très en dessous de celles d'un couple bilingue vivant à Ixelles ou Woluwe. Et ce même si une place vous est théoriquement due. Parce que l'accueil de la petite enfance, à Bruxelles, fonctionne encore comme un système d'accès inégal à une ressource rare – avec des files d'attente opaques et des familles coincées d'un côté du guichet.

À lire aussi [Crèches : une surveillance en question, un secteur sous pression](#)

Moins de bébés, mais toujours pas de place

L'étude publiée par la revue [Brussels Studies](#) ce 8 mai, signée par Charlotte Casier, Anneloes Vandenbroucke, Jean-Michel Decroly, Pierre Marissal (ULB) et Michel Vandenbroeck (UGent), apporte un éclairage chirurgical à cette réalité. Elle commence par un paradoxe : les naissances ont chuté de 25 % depuis 2010 à Bruxelles, mais ça n'a pas désengorgé les crèches. Au 1^{er} janvier 2023, la Région comptait 45.000 enfants de moins de 3 ans... pour seulement 20.500 places d'accueil reconnues. Un peu plus d'un enfant sur trois.

Une place sur trois ? Encore faut-il y avoir accès. Et ça, ça dépend beaucoup de qui on est... et d'où on vient. Premier filtre : la distance géographique. Les chercheurs et chercheuses ont modélisé la distance moyenne que les enfants doivent parcourir pour obtenir une place, en tenant compte de la densité de population et de la concurrence locale. Résultat : ce sont les enfants des quartiers ouest et nord-ouest – Molenbeek, Anderlecht, Koekelberg, Jette – qui doivent aller le plus loin. Soit parce que l'offre locale est saturée, soit parce qu'elle est hors de prix ou hors de portée linguistique.

Pour les familles sans voiture, avec des horaires atypiques, ou des enfants en bas âge à transporter quotidiennement, cette distance n'est pas anodine : elle conditionne tout, de la reprise d'un emploi au maintien dans une formation. Ce que l'étude met en évidence, c'est que l'accessibilité géographique est aussi décisive que le revenu ou la langue parlée à la maison.

À lire aussi [Crèches : un nouvel outil pour éviter la galère des inscriptions](#)

Des chances divisées par trois

Dans un second modèle, plus complexe, les auteurs et autrices ont croisé plusieurs facteurs pour estimer la « chance réelle » d'obtenir une place selon le lieu de résidence, la langue et le niveau de revenu des familles. Ce qu'ils appellent le « taux d'accès » varie de 25 à 71 % selon les profils.

Ils formalisent cette disparité en six profils types de crèches. Tout en haut de l'échelle : des crèches néerlandophones à tarif libre, installées dans des quartiers aisés ou en périphérie, parfois hors de Bruxelles. On y retrouve des familles favorisées, bien informées, souvent mobiles. Dans ces structures, on ne cherche pas une place. On compare les options.

En bas de l'échelle : les crèches francophones du croissant ouest, soumises au barème BOP (1), mais sous tension permanente. Trop peu de places, des enfants issus de ménages non néerlandophones à faibles revenus. Ici, une réponse négative peut faire basculer toute une organisation de vie.

Autrement dit, à profil équivalent d'enfant, les familles les plus pauvres et les plus francophones accèdent trois fois moins souvent à une place que des familles mieux situées ou plus mobiles.

Le confort de pouvoir choisir

Imène et sa famille, c'est le profil 1 de l'étude : crèches francophones, barème proportionnel, quartiers précaires, demande écrasante. A l'autre extrémité, Sophie et Peter, trentenaires bilingues, vivent à Ixelles. Deux CDI, bien informés. « Nous avons visité quatre crèches avant d'en choisir une bilingue avec jardin », expliquent-ils. « On paie 800 euros par mois, mais on a un horaire élargi, des repas bio et un programme d'éveil. On comprend que tout le monde n'ait pas ce luxe. »

Leur structure correspond au profil 6 : néerlandophone, non subventionnée, quartier résidentiel, horaires souples, prestations

étouffées. Là, on parle de sélection, pas de survie.

L'étude insiste sur cette forme d'inégalité, plus subtile : les horaires, les conditions d'inscription, la souplesse ou non du service. Dans une enquête complémentaire menée auprès des milieux d'accueil (30 % de réponses), on constate que les jours et heures d'ouverture sont souvent inadaptés aux réalités des travailleurs précaires ou à horaires décalés. Les crèches ferment tôt, n'ouvrent pas toujours le mercredi, ou imposent une présence minimale difficile à tenir pour des familles qui cumulent petits boulots, formations et instabilité.

A Koekelberg, tout près de la basilique. Elle a mis sa carrière entre parenthèses, lui vient de reprendre le travail après un congé parental. Leur bébé a six mois, mais toujours pas de place en crèche. Ils ont appelé, réécrit, élargi le rayon, rempli les dossiers. Rien. La seule structure qui leur a répondu, dans une commune voisine, leur a proposé un accueil deux jours par semaine, de 10 à 15 h. « Et encore, pas avant octobre. »

En théorie, certaines règles d'inscription favorisent les parents isolés, les situations de précarité ou les demandes urgentes. En pratique, beaucoup de structures affinent leurs critères en fonction de la faisabilité du projet d'accueil. Et quand la structure est débordée, ce sont souvent les profils les plus simples – stables, bilingues, disponibles – qui passent devant.

Ce que propose l'étude

Face à ce système à six vitesses, les chercheurs et chercheuses plaident d'abord pour un accroissement massif de l'offre : entre 7.000 et 10.000 places supplémentaires seraient nécessaires, en particulier dans les communes sous-dotées. Mais pas n'importe comment : ces places devraient être subventionnées et pensées pour répondre aux réalités des parents les plus précaires ou en insertion.

Ils recommandent également l'extension du barème proportionnel au revenu pour casser la logique d'exclusion par le prix. Autre demande forte : plus de transparence dans les règles d'admission, souvent opaques, et une harmonisation des horaires et services en

fonction des réalités sociales. Mais rien ne sera possible, rappellent-ils, sans revaloriser les métiers de la petite enfance. Manque de personnel, salaires bas, pénibilité croissante : la crise est déjà là. « La pénurie d'accueillantes et accueillants est aujourd'hui un frein à toute extension réelle de l'offre. »

Le chemin vers la crèche – comme celui vers l'école, révélait récemment une [étude de l'ibsa](#) (2) – varie selon le quartier, le revenu, la

langue. A Bruxelles, les inégalités ne commencent ni à la scolarité ni même à la naissance. Elles sont là bien avant la première échographie.

(1) Ou Barème officiel proportionnel, soit le barème de participation financière des parents appliqué dans certaines crèches agréées en Fédération Wallonie-Bruxelles (notamment par l'ONE). (2) Lire notre article dans [Le Soir](#) du 23 avril dernier.

La publication complète sur www.brusselsstudies.be/

Julie Huon